

ACES R489 - Chariots Élévateurs - Autorisation de conduite

OBJECTIF DE LA FORMATION: ACES R489 - Chariots Élévateur - Autorisation de conduite - Etre capable d'appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de l'engin concerné tant sur le plan théorique que pratique.

RÉSULTATS ATTENDUS :

Formation préalable à l'autorisation de conduite ACES R489 Chariot Elevateur - Etre capable d'appliquer les règles de sécurité liées à la fonction des conducteurs d'engin tant sur le plan théorique que pratique.

ENCADREMENT FORMATEUR :

Titulaires des diplômes/titres/certificats requis (CACES®, permis de conduire, etc.) Examineurs certifiés testeurs CACES® par Bureau Veritas Certification Au-delà de l'expérience et des compétences requises, nos formateurs sont régulièrement, formés, audités et évalués par des organismes extérieurs et nos moyens internes

PUBLIC VISÉ :

Tout salarié ou dirigeant débutants ou expérimentés de l'engin de la catégorie demandée, déclarés aptes après la visite médicale du travail.

PRÉ REQUIS :

Initial : Être âgé de 18 ans minimum Ne pas avoir de restrictions ou de contre-indications médicales pour l'utilisation de l'engin concerné. Maîtriser le français (oral et écrit) Maîtrise des 4 opérations mathématiques de bases. Recyclage : Disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à sa conduite en sécurité.

SUIVI - ÉVALUATIONS :

Suivi et sanction de la formation : feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation Avis sur la délivrance d'une autorisation de conduite en application de l'article R 233-13-19 du Code du travail et conformément à la recommandation en question Appréciation de l'acquisition des compétences et de l'atteinte des objectifs par l'organisme de formation (Examens théoriques et pratiques selon la recommandation R482 de la CNAM) ou équivalent. Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud

MOYENS & MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique. Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme. Partie théorique : Alternance d'apport théorique par le formateur à l'aide d'un exposé par vidéoprojecteur et d'exercices en groupe (étude de cas vidéo, schémas, etc.), d'échange d'expériences, de démonstration et d'explications sur paperboard. Vérification des acquis tout au long de la formation à l'aide de quizz. Partie pratique : Mise en situation en groupe. Après démonstration et explication par le formateur, à tour de rôle, chaque stagiaire effectue des manœuvres sous sa direction pendant que le reste du groupe suit en écoute pédagogique les indications et corrections du formateur. Les exercices augmentent progressivement en difficultés et sont adaptés à l'évolution de chaque stagiaire. Un bilan est effectué en fin de journée pour suivre la progression.

ACCESSIBILITÉ :

Personne en Situation d'Handicap Bienvenue. Un accompagnement spécifique peut être engagé. Notre référent handicap est à votre disposition au numéro indiqué dans nos coordonnées.

CONTENU DE LA FORMATION :

Définition des différentes catégories :

- Catégorie 1A - Chariot(s) de catégorie 1A, et éventuellement 1B, conçu pour charger et décharger un véhicule à quai
- Catégorie 1B - Gerbeur à conducteur porté assis ou debout, conçu pour charger et décharger un véhicule à quai (Hauteur de levée $\geq 3,10$ m)
- Catégorie 2B - Chariot à plateau porteur (Capacité de charge ≥ 500 kg)
- Catégorie 2B - Chariot tracteur industriel attelé à une remorque adaptée (ou plus)
- Catégorie 3 - Chariot élévateur frontal en porte-à-faux (Capacité nominale ≤ 6 t, Hauteur de levée $\geq 3,50$ m)
- Catégorie 4 - Chariot élévateur frontal en porte-à-faux (Capacité nominale > 6 t)
- Catégorie 5 - Chariot élévateur à mât rétractable (Hauteur de levée ≥ 6 m)
- Catégorie 6 - Chariot élévateur à poste de conduite élevable (Hauteur de plancher $\geq 2,80$ m)
- Catégorie 7 - Un chariot 1 représentatif des catégories 1A ou 1B et Un chariot 2 représentatif des catégories 3, 4, 5 ou 6

Connaissances théoriques :

- Connaissances générales
 - Technologie des chariots de manutention automoteurs
 - Les principaux types de chariots de manutention – Les catégories de CACES®
 - Notion élémentaire de physique
 - Stabilité des chariots de manutention
 - Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté
 - Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
 - Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté
- Savoir-faire pratiques :
- Prise de poste et vérification
 - Conduite et manœuvres
 - Fin de poste – opérations d'entretien quotidien – Maintenance
- Passage du test ACES :
- Evaluations théoriques et pratiques selon la recommandation CACES® R489.

LANGUE : Français

CERTIFICATION

Avis sur la délivrance d'une autorisation de conduite en application de

Contact@formationstrategique.fr

MONTPELLIER : 13 Rue de la garrigue 34130 Mudaison - 04.67.92.15.56

ALES : 217, Ch. du Réservoir - 30140 BAGARD - 04.66.24.98.44

SAS au Kal-7800 € / RCS 484 937 933 00022 / TVA FR.51 484 937 933 / NAF 8559A. N° déclaration de Prestation 91-30-02586-30

LIEU, DATES ET HORAIRES DE LA FORMATION

Cf. convention, convocation ou devis joint